

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2007

Présents : MM FAIVRE Jean-Claude (Maire), BOUCHEZ Joël, RENAULT Bernard (Adjointes)
MMES LEHOUGAIS Josette, REMUSAT-DEBREUCQ Sophie, MM PLAUT Alain, BEGHIN René (Conseillers Municipaux)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. PETIT Gabriel, BLANDAMOUR Jean-Yves et JANOUEIX Georges

Pouvoirs :

M. BLANDAMOUR pouvoir à M. FAIVRE

M JANOUEIX pouvoir à M. RENAULT

M. PETIT pouvoir à Mme LEHOUGAIS

M. BOUCHEZ Joël a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal est ouvert à 20 heures.

1) TARIFS FUNERAIRES DU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** les tarifs du columbarium à :

1.200 Euros la concession pour 30 ans renouvelables

30 Euros la taxe de dépôt par urne supplémentaire.

Et **approuve à l'unanimité** l'ajout d'un article au règlement du cimetière concernant l'obligation de l'utilisation du columbarium ou du jardin du souvenir pour les urnes funéraires.

2) CONCESSIONS DU CIMETIERRE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de fixer les concessions du cimetière à 30 ans renouvelables et **fixe à l'unanimité** le tarif de ces concessions trentenaires à 100 Euros.

3) BOURSE COMMUNALE D'ETUDES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de verser une bourse communale à une étudiante résidente à Mours afin de lui permettre de percevoir une bourse départementale du Conseil Général.

La bourse départementale est allouée en fonction de critères de revenus. La bourse communale est accordée pour 1 an et devra faire l'objet d'une nouvelle demande si nécessaire.

Son montant 2007 est fixé à 45 €uros.

4) DOTATION DE CONTAINERS POUR LES DECHETS MENAGERS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de doter chaque logement de Mours d'un container pour les déchets ménagers (OM).

Cette décision est motivée par le non respect par les habitants des déchets des règles élémentaires de dépôt. De nombreux sacs éventrés posent des problèmes de salubrité publique et entraînent un travail supplémentaire des agents techniques de ma Commune.

Le prix des containers sera perçu sur 5ans avec la taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM). Ce qui représentera environ 12 Euros par an.

5) PERMIS DE DEMOLIR

Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** pouvoir à Jean-Claude Faivre, Maire, pour déposer un permis de démolir les bâtiments vétustes de l'ancienne station d'épuration.

6) AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS AU CONTRAT RURAL

Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** autorisation à Jean-Claude Faivre, Maire, pour signer les avenants concernant les travaux supplémentaires au contrat rural.

Monsieur le Maire fait le point sur l'ensemble de ces travaux :

Ceux-ci sont pratiquement terminés. Il y a eu de nombreux retards d'exécution des entreprises. Des problèmes ont été recensés avec les espaces verts (végétaux morts). Des dégâts ont été occasionnés par des véhicules sur le nouveau parking du stade.

7) INDEMNITES D'ELECTION

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de verser les primes d'élection pour le personnel du Secrétariat ayant travaillé lors des différents scrutins soit :

400 Euros pour la secrétaire générale et 100 Euros pour une secrétaire.

8) PRIME DE VETEMENTS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'allouer une prime de vêtements de travail de 65 Euros pour le personnel communal, hors personnel des travaux qui est soumis à une autre dotation.